



École Notre-Dame-du-Portage
et Les Pèlerins

Info-Parents



École Notre-Dame-du-Portage



Vêtements de rechange



Nous sommes en automne et bientôt l'hiver frappera à nos portes. Assurez-vous que votre enfant est bien vêtu pour l'extérieur : tuque, mitaines, bottes et manteau chaud. À moins de forte pluie, les élèves vont toujours dehors aux récréations ainsi que le midi et le soir s'ils sont présents au service de garde, il est donc important qu'ils soient habillés convenablement. Vous pouvez également lui prévoir des vêtements de rechange pour remplacer les accessoires mouillés (mitaines, tuque, cache-cou, etc.)

Suspension de cours lors de mauvaises conditions météorologiques.

Avec l'approche de l'hiver, nous tenons à vous faire un rappel de la procédure lors d'une suspension de cours en raison des mauvaises conditions climatiques. Si la décision est prise pour une fermeture tôt le matin, elle sera communiquée par le site Internet du Centre de services scolaire : <http://web.cskamloup.qc.ca/infofermeture>. Si la décision se prenait en avant-midi, pour l'après-midi, les parents seraient avisés par voie de communication interne de l'école (courriel). De plus, veuillez prendre note qu'il n'y aura pas d'appel qui sera fait à la maison pour demander l'endroit où retourner votre enfant. On vous l'a déjà demandé en début d'année et c'est ce que nous allons appliquer.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous demandons d'éviter de communiquer à l'école par téléphone ce qui nuit à la procédure et aussi à l'efficacité de l'information.

Remise des bulletins



Veuillez prendre note que les bulletins de la 1^{re} étape seront déposés sur le portail Mozaïk le 20 novembre. Les rencontres avec les enseignantes se dérouleront le 16 et 17 novembre. L'enseignante titulaire de votre enfant va communiquer avec vous au début de la semaine du 13 novembre ou peut-être même le 10 novembre pour prendre rendez-vous. Votre présence est essentielle à ce moment privilégié de communication.



Mémo Santé



Combattre le froid : une armure confortable s'impose!

L'automne s'installe et l'arrivée des températures extérieures plus froides s'amorce. Il est essentiel de fournir des vêtements adaptés contre le froid à votre enfant pour qu'il soit confortable pour aller jouer dehors. Comme un petit soldat, donnez-lui une armure pour combattre le froid. Sortez tuques, foulards et mitaines adaptés à la température de la saison pour éviter les engelures et les inconforts. Votre enfant sera davantage prêt à apprécier les jeux extérieurs. Sa santé n'en sera que doublement protégée!

Que faire, votre enfant est malade ??

Afin de limiter la transmission de maladies infectieuses, nous sollicitons votre aide :

-Il est indiqué de garder votre enfant à la maison s'il présente un ou plusieurs des symptômes suivants :

- présence de fièvre;
- fatigue ou mauvais état de sa santé générale;
- nausées, vomissements ou diarrhées;
- éruptions cutanées.



- Aviser l'école que vous gardez votre enfant avec vous;
- Favoriser le repos, tenter de contrôler la fièvre avec l'acétaminophène et encourager votre enfant à boire régulièrement des liquides (eau, soupe, etc.). Des solutions de réhydratation orales pourraient être envisagées si présence de vomissements abondants ou diarrhées importantes;
- L'évolution des symptômes vous inquiète? Consulter info santé au 811 ou aller voir votre médecin de famille au besoin (pour confirmer une maladie infectieuse);
- Appliquer des mesures d'hygiène plus rigoureuses : laver les mains fréquemment de votre enfant ainsi que les objets qu'il a touchés (verres, ustensiles), utiliser des mouchoirs en papier et les jeter immédiatement dans la poubelle, tousser et éternuer dans le pli du coude, etc.;
- Pour plus de conseils sur la marche à suivre en cas de maladies respiratoires infectieuses, consultez le lien suivant du gouvernement du Québec :
<https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/prevention-des-accidents-des-lesions-et-des-maladies/gestes-limiter-transmission-maladies-respiratoires-infectieuses>
- Le retour à l'école sera envisageable lorsque la fièvre sera disparue et que votre enfant sera capable de participer aux activités quotidiennes.
- Si le cas se présente, lisez attentivement les lettres envoyées par l'école vous informant de la présence de maladies infectieuses.

Marilyne Tardif, infirmière clinicienne en santé scolaire
CISSS Bas-St-Laurent
CLSC Rivière-du-Loup
marilyne.tardif.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca



PROCÉDURE DE DISTRIBUTION OU D'ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS PRESCRITS DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES

Veillez prendre note de la procédure du Centre de services scolaire quant à la distribution ou l'administration de médicaments à l'école :

IL EST À NOTER QU'AUCUN MÉDICAMENT EN VENTE LIBRE NE SERA DISTRIBUÉ OU ADMINISTRÉ PAR LE PERSONNEL DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE, ET CECI, AFIN D'ASSURER LA SÉCURITÉ DE TOUS LES ÉLÈVES.

IL EST IMPORTANT DE RAPPELER QUE LA DISTRIBUTION OU L'ADMINISTRATION À L'ÉCOLE DE MÉDICAMENTS PRESCRITS DEMEURE UNE MESURE EXCEPTIONNELLE. CETTE RESPONSABILITÉ RELÈVE DES PARENTS ET DOIT, DANS LA MESURE DU POSSIBLE, S'EFFECTUER À LA MAISON.

Donc, en aucun cas, le personnel de l'établissement scolaire ne pourra effectuer des mélanges de médicaments à donner ou à administrer à un élève ni distribuer ou administrer des médicaments en vente libre non prescrits.

Merci de votre collaboration,

La direction

